

**CHAMPIONNATS DU MONDE DE COURSE SUR ROUTE  
RIGA (LAT) – 30 SEPTEMBRE – 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2023**

Les athlètes peuvent se qualifier en se classant, en date du 03/09/2023 :

- Dans le top 24 (2/pays) des World Rankings pour les épreuves du Road Mile et du 5k
- Dans le top 48 (4/pays) des World Rankings pour l'épreuve du semi-marathon.

“Event Group” dans les World Rankings:

- 1500m (Mile-2000m)
- 5000m (3000m-2 Miles)
- Road Running Half Marathon-10km (15km-10M-20km)

**REMARQUES GENERALES**

- Catégories d'âge :
  - Seuls les athlètes âgés d'au moins dix-huit (18) ans au 31 décembre 2023 peuvent participer.
- Un maximum de 4 athlètes, par sexe, sera sélectionné pour le semi-marathon et de 2 athlètes, par sexe, pour le 5k et le road mile.
- **Diplôme I Run Clean:** Seuls les athlètes ayant reçu leur diplôme pour avoir complété le Programme Educatif antidopage de l'Association européenne d'athlétisme « I Run Clean » pourront être inscrits. Le diplôme doit être obtenu par tous les athlètes en plus du critère de sélection pour l'épreuve à laquelle ils sont inscrits.

**CRITERES GENERAUX COMMUNS A TOUTES SELECTIONS**

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la LRBA dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de World Athletics peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

L'athlète se doit d'être licencié à la LRBA lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l'existence d'une blessure connue à la date de la sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou toute autre raison, notamment disciplinaire ou éthique.

La Commission de sélection a également la possibilité de retirer un athlète de la sélection pour tout motif, notamment ceux évoqués ci-dessus.

Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n'ont pas satisfait aux critères de sélection de la LRBA.

En cas de report ou d'annulation des championnats, les présents critères de sélection de la Ligue Royale Belge d'Athlétisme seront annulés. En cas de report, de nouveaux critères seront publiés.

### **ETAT DE FORME**

Les athlètes sélectionnés qui se blessent, dans la période entre la réalisation du minimum et le début des championnats, devront prouver leur état de forme avant le départ aux championnats.

Le cas échéant, la commission de sélection pourra demander à l'athlète concerné d'effectuer un test, lors d'une compétition ou d'un entraînement, avant la date de départ aux championnats.

En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, la commission de sélection pourra s'abstenir de sélectionner l'athlète et/ou l'équipe concerné(e) aux championnats en question.